

**Informations brèves du CJB de sa séance du
28 septembre 2016 : Prise de connaissance
des rapports d'experts**

La Neuveville, le 4 octobre 2016

Rapports d'experts sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance du rapport d'expertise sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier et de l'avis de droit concernant l'avenir du site de Moutier de l'Hôpital du Jura bernois SA.

Le CJB souligne la qualité du travail fourni par les experts et constate que les rapports offrent des réponses factuelles et précises aux questions qui leurs étaient posées et contribueront certainement à l'information de la population.

Affaires de la section Culture

D'ici à l'année 2018, le CJB va progressivement prendre à sa charge l'intégralité des montants octroyés dans la région au titre des diverses mesures touchant au domaine Education & Culture (bons culturels, programme MUS-E, concours tête-à-tête, etc.). Il se réjouit de pouvoir de la sorte consolider encore davantage la collaboration entre les écoles et le monde de l'art dans le Jura bernois.

Le CJB a également décidé de s'associer une nouvelle fois à la mise au concours des subventions dites d'impulsion de l'Office de la culture du canton de Berne (OC), consacrées cette fois-ci au soutien à la médiation culturelle numérique. Au travers de leur priorité d'encouragement 2016, le CJB et l'OC souhaitent encourager des projets numériques qui facilitent l'accès à la culture, offrent de nouveaux moyens de l'aborder, favorisent la pratique artistique individuelle ou redéfinissent les relations entre les acteurs culturels et le public. Cette mise au concours est ouverte sur les sites web du CJB et de l'OC jusqu'au 29 décembre 2016.

Enfin, le CJB a également décidé d'une augmentation de la subvention annuelle de la Société jurassienne d'émulation de 16'000 à 20'000 francs à partir de l'année 2017.

Affaires de la section Economie publique

Le CJB s'est prononcé en faveur d'un soutien unanime au projet du programme PHR Economie sur l'économie présente dans l'Arc jurassien. Ce projet est porté par l'association intercantonale arcjurassien.ch avec la participation des partenaires régionaux tels que la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) et la Fondation rurale interjurassienne (FRI). Le but du projet est de capter les dépenses de l'industrie de l'Arc jurassien dans les prestations de service afin de conserver ces revenus dans la région. Pour ce faire, le CJB préavise favorablement la demande de financement d'arcjurassien.ch pour ce projet.

Le CJB s'est également prononcé en faveur d'un soutien ferme aux propositions de la CEP en faveur de l'économie régionale, qui ont été relayées au niveau national. La CEP propose notamment de prolonger le délai cadre pour le chômage partiel. Les autres revendications concernent la prise en charge des postes de R&D par le chômage partiel, le soutien direct à la formation professionnelle et l'élaboration à moyen terme d'un modèle d'initiation au travail pour de jeunes ingénieurs affectés à des projets de développement exclusivement. Le CJB compte apporter son appui à ces revendications lors de sa rencontre annuelle avec le Directeur de l'économie publique du canton de Berne ainsi qu'en écrivant au Seco.

Le CJB a également préavisé favorablement la demande de financement pour le projet Interreg de Carte avantages jeunes porté par le délégué interjurassien à la jeunesse.

Chantier du centre d'entretien à Loveresse

Le CJB a pris connaissance des informations relayées par la presse régionale concernant le chantier du centre d'entretien de l'A16 à Loveresse avec stupéfaction. Le CJB va écrire prochainement à la Directrice des travaux publics du canton de Berne afin de demander des explications à ce sujet tout en faisant part d'un certain étonnement face à cette situation.

Modification de la loi sur les préfets et les préfètes

Le CJB a pris position sur la modification de la loi sur les préfets et les préfètes et se prononce globalement de manière favorable. Le CJB souligne néanmoins la nécessité d'adapter, si nécessaire, la dotation en personnel des préfetures en lien avec l'attribution de nouvelles tâches concernant l'exécution de l'évacuation de biens-fonds autorisée par un tribunal (expulsion).

Dans le domaine de la violence domestique, le CJB propose la création d'un groupe de parole pour personnes violentes dans la partie francophone du canton, comme cela se fait d'ailleurs dans la partie alémanique.

Autres dossiers

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le CJB a également :

- Pris connaissance de l'adhésion d'André Mercerat au parti ainsi qu'au groupe UDC.
- Rendu ses propositions concernant le contrat de prestations 2017 du délégué interjurassien à la jeunesse.
- Adopté une modification de son règlement tenant compte de la création du poste de délégué à la culture en termes de droit de signature.
- Octroyé des subventions pour un montant total de 46'230 francs (pour plus d'informations se référer au communiqué de presse : Subventions du mois de septembre 2016).

Informations

Secrétariat général du CJB : 031 633 75 73